RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de remplacement des étanchéités des toitures des ateliers du bâtiment C du lycée Roland Garros sur la Commune du Tampon

---

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 17 décembre 2026 à 14h30 (heure locale)

Société d'Equipement du Département de la Réunion
53, rue de Paris
BP 40172
97464 Saint-Denis

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de remplacement des étanchéités des toitures des ateliers du bâtiment C du lycée Roland Garros sur la Commune du Tampon
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'ouvrage déléguée 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
9.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de remplacement des étanchéités des toitures des ateliers du bâtiment C du lycée Roland Garros sur la Commune du Tampon

Dans le cadre du mandat confié à la SEDRE par la REGION REUNION, la présente consultation a pour objet les travaux de remplacement des étanchéités des toitures des ateliers du bâtiment C du lycée Roland Garros.
Caractéristiques principales du projet :
Dépose et évacuation de 1800 m² environ du complexe d'étanchéité,
Pour les toitures terrasses inaccessibles rampant : Fourniture et pose d'une isolation thermique et d'un complexe d'étanchéité bicouche et ouvrages annexes pour une surface de 1600 m² environ,
Pour les toitures terrasses inaccessibles non rampant : Fourniture et pose d'une isolation thermique et d'un complexe d'étanchéité bicouche et ouvrages annexes pour une surface de 200 m² environ,
Dépose et repose des verrières des sheds, remplacement partiel par un bardage métallique
Les travaux seront effectués en site occupé.

Lieu(x) d'exécution :
Lycée Roland Garros - 72 rue Roland Garros
97430 Le tampon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	ETANCHEITE, VERRIERE, BARDAGE Travaux de remplacement des complexes d'étanchéité des toitures terrasses inaccessibles rampant et non rampant. Travaux de remplacement des verrières des sheds et tous travaux annexes (traitement boîtes à eau, équerres d'étanchéité, …)
02	METALLERIE Fourniture et pose notamment de garde-corps techniques, de couvertines, de grilles de ventilation, d'échelles à crinoline, …

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

Lot(s)	Code principal	Description
01	45261420-4	Travaux d'étanchéification
01	45262650-2	Travaux de bardage
01	45261210-9	Travaux de couverture
02	45341000-9	Pose de garde-corps

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Cette forme juridique est justifiée dans la mesure où cela est nécessaire à sa bonne exécution. Cette forme de groupement offre également au maître d'ouvrage une garantie renforcée grâce à l'engagement solidaire du mandataire en cas de défaillance de l'un des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage déléguée

La maîtrise d'ouvrage des travaux est déléguée à :

SEDRE
53 RUE DE PARIS
BP 40172
97464 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 0262 94 76 00

Le maître d'ouvrage délégué est représenté par : Mr le Directeur Général de la SEDRE

Les missions déléguées sont les suivantes :
La REGION REUNION donne mandat à la SEDRE pour exercer, en son nom et pour son compte, notamment les attributions suivantes :
Définition des conditions administratives et techniques d'exécution de l'ouvrage, suivi sur les plans financier et administratif

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MI DE L'EPERON
52 rue Fond Générèse
97435 Saint-Gilles les Hauts

Elle est représentée par : Mr le Directeur de MI DE L'EPERON.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions établies en application de l'article L.2410-1 et suivants du Code de la commande publique comprenant les missions de base (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR)..

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC REUNION
LA MARE
33 RUE ANDRE LARDY
97438 SAINTE-MARIE

Tél. : 0262 94 48 48
Courriel : eliane.souris@socotec.com

Le contrôleur technique est représenté par : Mr le Directeur de SOCOTEC REUNION.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
Les missions sont les missions normalisées de contrôle technique pour des travaux de réhabilitation

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

PREVENTIO
29 Rue des Bonites
Lotissement Carosse
97434 SAINT GILLES LES BAINS

Tél. : 0692 74 80 03
Courriel : s.faroux@preventio.re

Le coordonnateur est représenté par : Mr le Directeur de PREVENTIO.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : L'opération est financée par la REGION REUNION sur fonds propres et confiée à la SEDRE dans le cadre d'une convention de mandat

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Rapport initial du contrôleur technique
- Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Les plans
- Permis de construire
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats appliquant ce principe pourront toutefois indiquer dans leur dossier de candidature la consultation valide à laquelle l'acheteur pourra se référer pour récupérer les pièces.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non

Libellés	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de GMT+04:00. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SEDRE - Direction du Développement
53 Rue de Paris
BP 40172
97464 Saint-Denis Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : standard .zip; Adobe® Acrobat®.pdf; Rich Text Format.rtf ; .doc ou .xls ou .ppt; .odt, .ods, .odp, format ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png
Pour faciliter l'ouverture des plis et le traitement de votre candidature, l'ensemble des fichiers PDF transmis doivent pouvoir être ouverts sans erreur avec le logiciel Adobe Reader DC ou version ultérieure.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : jeudi 17 décembre 2026 à 14:30:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	28.0
2.1-Pertinence de l'organisation et des méthodologies mises en œuvre pour la réalisation des études et des travaux appréciée au regard des moyens humains proposés pour encadrer les études et les travaux, de l'indication sommaire de la durée prévisionnelle des tâches, de l'organigramme spécifique détaillé fourni avec CV des encadrants, de l'organisation et de la coordination avec les autres lots	*10.0*
2.2-La qualité technique des produits et/ou des matériels dédiés appréciée au regard de la fourniture des fiches techniques mentionnant les performances de l'ensemble des matériels utilisés ; Indication concernant la provenance des principales fournitures, les délais d'approvisionnement et éventuellement les références des fournisseurs	*6.0*
2.3-La gestion des nuisances de chantier et les mesures de protection (contre le bruit, la poussière, la circulation d'engin, la gestion des EP, ...), l'adaptation du phasage au site occupé, l'installation et la sécurité de chantier	*12.0*
3-La qualité environnementale des moyens, de l'organisation et des dispositions proposées pour la maîtrise des nuisances à travers les procédures mises en œuvre pour la limitation des déchets, de la pollution des sols, de l'air et de l'eau et pour la gestion des déchets sur le chantier et après le chantier (réduction des emballages, taux de recyclage des déchets, traçabilité, lieux d'évacuation)	12.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le

candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Critère «valeur technique» : La valeur technique des offres sera jugée sur la base du mémoire technique et ce pour l'offre. Classement des candidats : les offres sont classées par ordre décroissant. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera retenue. En cas d'égalité d'offres sur la note finale, la meilleure note obtenue dans le critère à plus forte pondération prévaudra.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.
A l'issue de ce classement, la SEDRE :
- soit choisira l'offre la plus avantageuse telle qu'elle ressort de ce premier classement, sans négociation,
- soit, si elle le souhaite, se réserve le droit d'engager une négociation avec les candidats, à l'issue de laquelle elle choisira l'offre économiquement la plus avantageuse telle qu'elle ressort du classement des offres négociées.
La négociation, si elle a lieu, se fera dans les conditions suivantes :
Tous les éléments de l'offre peuvent être négociés. Néanmoins, la négociation ne peut conduire à modifier substantiellement les caractéristiques ou les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. La négociation, si elle a lieu, sera réalisée dans des conditions de stricte égalité entre les candidats. Elle s'effectuera par courrier transmis via la plateforme de dématérialisation ou si nécessaire par audition du candidat (ou de son représentant dûment habilité). Les candidats seront informés par courrier transmis via la plateforme de dématérialisation des modalités d'organisation de la négociation. Ce courrier pourra, le cas échéant, indiquer les questions ou les éléments sur lesquels le pouvoir adjudicateur souhaite obtenir les informations. Après négociation, la SEDRE choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Saint-Denis-de-La-Réunion
5 avenue André Malraux
BP 338
97494 STE CLOTILDE CEDEX

Tél : 02 62 40 23 45
Télécopie : 02 62 40 23 02
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal Judiciaire de Saint-Denis-de-La-Réunion
palais de Justice
5 avenue André Malraux
BP 338
97494 STE CLOTILDE CEDEX

Tél : 02 62 40 23 45
Télécopie : 02 62 40 23 02
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/